Je vote

Commission
Administrative Paritaire

Du 1er au 8 décembre

FO
VILLE DE PARIS

CHER(E) COLLÈGUE,

La CAP est l'instance paritaire qui examine certaines décisions individuelles relatives à la carrière.

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CAP.
Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- *Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, CET, etc ;*
- *Discipline ;*
- *Licenciement ;*
- *Refus de promotion, de temps partiel, de congé formation, etc.*

Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants disponibles, formés, expérimentés, déterminés et porteurs de vraies valeurs d'indépendance et de liberté

FO revendique

Flashez-moi

Ceci n'est pas un bulletin de vote

*Au sein de la **CAP** composée d'élus du personnel, FO est là pour défendre vos droits.*

FO
VILLE DE PARIS

La CAP donne des avis

- conseil de discipline
- formation
- commissions de réforme
- détachements
- conseil médical
- refus de titularisation
- évaluations
- mises à disposition

Ne pas jeter sur la voie publique

Du 1er au 8 décembre

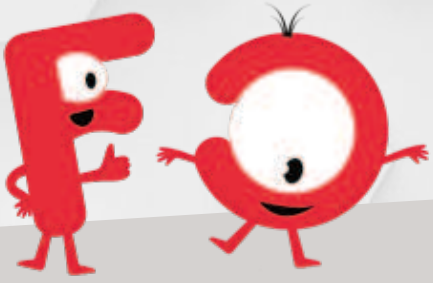

Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville et Administrations Annexes de Paris

2bis square Georges Lesage - 4ème étage - 75012 PARIS

01 43 47 84 54 ou 06 50 18 57 28

syndicat.fo@paris.fr *et* **https://fo-villedeparis.fr**

LES CANDIDATS FO : des femmes et des hommes formés, compétents, efficaces, disponibles et à votre écoute.